

Le calendrier de paiement de la cantine pour l'année scolaire est le suivant :

MOIS	JOURS & DATES	NOMBRE DE JOURS DE ½ PENSION	MONTANT A PAYER
POUR SEPTEMBRE 2023	LORS DE L'INSCRIPTION OU DE LA RÉINSCRIPTION DE L'ÉLÈVE	20	44.00 €
POUR OCTOBRE 2023	- le lundi 11 septembre 2023 - le jeudi 14 septembre 2023	12	26.40 €
POUR NOVEMBRE 2023	- le lundi 9 octobre 2023 - le jeudi 12 octobre 2023	15	33.00 €
POUR DECEMBRE 2023	- le lundi 6 novembre 2023 - le jeudi 9 novembre 2023	13	28.60 €
POUR JANVIER 2024	- le lundi 4 décembre 2023 - le jeudi 7 décembre 2023	14	30.80 €
POUR FEVRIER 2024	- le lundi 8 janvier 2024 - le jeudi 11 janvier 2024	9	19.80 €
POUR MARS 2024	- le jeudi 1 février 2024 - le lundi 5 février 2024	13	28.60 €
POUR AVRIL 2024	- le lundi 4 mars 2024 - le jeudi 7 mars 2024	14	30.80 €
POUR MAI 2024	- le lundi 8 avril 2024 - le jeudi 11 avril 2024	15	33.00 €
POUR JUIN 2024	- le lundi 5 mai 2024 - le lundi 13 mai 2024	16	35.20 €

Nous vous rappelons que le paiement de la cantine se fait impérativement lors des campagnes de paiement afin d'éviter que le crédit des repas ne soit négatif entre deux périodes de paiement.

Horaire de paiement de la ½ pension : 07h00 -11h00

Libeller vos chèques à l'ordre de : Agent comptable du collège TRIANON

Paiement en ligne via le site du collège :

Cliquer sur demi-pension afin d'accéder au lieu « espace numérique turbo self » et suivre la procédure

- **Article 8 : le service de restauration est assuré de 12h30 à 13h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi.**

Tous les ½ pensionnaires doivent avoir une carte de restauration.